

*Le Premier Ministre*

- 140 / 16 / SG

Paris, le 29 JAN. 2016

Monsieur le Député,

Le port de Marseille-Fos est la principale porte d'entrée maritime pour la façade méditerranéenne de notre pays. Il est en concurrence forte avec des ports étrangers. Le développement de ce grand port est un enjeu essentiel pour l'économie de notre pays et l'un des piliers de la stratégie nationale portuaire de mai 2013. L'ambition du gouvernement est d'en faire la principale porte maritime Sud du marché européen.

La compétitivité et la qualité de service de la place portuaire, notamment par rapport aux ports concurrents de Méditerranée et d'Europe du nord, ont largement progressé du fait de l'application de la réforme portuaire et des investissements qui l'ont accompagnée. Toutefois, le port de Marseille-Fos souffre encore d'un déficit d'attractivité et de compétitivité qui se traduit dans des volumes traités bien en-deçà de son potentiel. En particulier, ses performances en matière de desserte par les modes massifiés que sont le ferroviaire et le fluvial sont encore insuffisantes. Rien ne peut expliquer que la France, première façade maritime d'Europe, soit durablement un acteur de seconde zone dans le domaine du transport maritime de marchandises.

La dynamique commerciale de Medlinks, les corridors Mer du Nord / Méditerranée et Méditerranée du RTE-T créent des opportunités et des synergies pour le développement de trafics notamment de conteneurs et aussi de vrac liquides ou solides. Les travaux en cours sur les voies ferrées de la rive droite du Rhône, notamment en matière d'isolation acoustique, et les initiatives visant à intégrer Genève dans le corridor Mer du Nord / Méditerranée pour faciliter les liaisons fret Marseille-Fos / Suisse sont également des éléments positifs.

La parfaite cohérence des offres de transport massifié est donc un enjeu important. A cet égard, des actions ont déjà pu être engagées à travers des démarches conduites dans le cadre de la conférence fret ferroviaire et des réflexions issues de la conférence fret fluviale. Il s'agit maintenant d'approfondir ces actions en les déclinant pour l'hinterland du port de Marseille de façon la plus opérationnelle possible.

Dans ce contexte, je souhaite vous confier une mission visant à fédérer le point de vue des acteurs politiques et économiques de l'hinterland du port de Marseille et particulièrement de l'Axe Rhône-Saône autour d'une vision stratégique de son développement pour les cinq années à venir. Vous considérerez l'hinterland étendu, incluant le grand sud est et le centre est jusqu'à la Suisse et le Nord de l'Italie sous influence des dessertes massifiées.

.../...

Monsieur François-Michel LAMBERT  
Député  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Je souhaite tout d'abord que vous fassiez l'inventaire des freins à lever sur la partie française de ce vaste hinterland, et les échéances à respecter, pour permettre à la place portuaire marseillaise et aux ports fluviaux de cet espace d'être pleinement compétitifs, en intégrant les enjeux environnementaux et de développement durable.

Vous étudierez, en particulier, les améliorations nécessaires en termes d'infrastructures et de services offerts, de façon à atteindre une qualité, une diversité et une fiabilité maximales de l'offre de transports massifiés, pour tous les trafics. Vous analyserez les initiatives de nature à constituer les leviers les plus efficaces en ce domaine, tant du côté des chargeurs que des intervenants de la chaîne logistique (transports, intervenants immobiliers, prestations de services). Le projet de terminal multimodal de Mourepiane en est une composante. Vous étudierez également les questions relatives aux simplifications administratives notamment douanières.

Vous analyserez les conditions à réunir pour une appropriation globale, à toutes les échelles locale et nationale concernées, par les élus et acteurs économiques des territoires, des enjeux du développement de la porte maritime Sud du marché européen en veillant à l'articulation nécessaire avec les ports décentralisés de la façade.

Vous proposerez les modalités de mise en place d'un conseil de coordination interportuaire de l'axe Rhône-Saône, afin de constituer un lieu de travail et d'échange permettant de gagner en cohérence entre les différentes actions menées à l'échelle de l'axe.

Vous veillerez également à ce que les conclusions de votre mission viennent traduire sur un plan opérationnel et territorialisé, les objectifs portés par la stratégie nationale logistique « France logistique 2025 », dont les orientations ont été énoncées lors de la conférence du 8 juillet 2015 et qui sera présentée par le gouvernement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016.

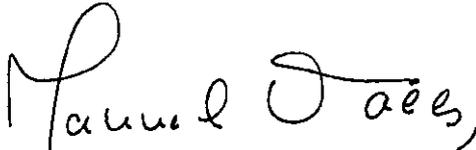
Enfin, je souhaite que vous contribuiez à préciser la vision à plus long terme du développement économique et logistique de l'Axe Rhône-Saône et au-delà des axes de transports massifiés renforçant le positionnement de Marseille comme porte maritime Sud du marché européen, de façon à préparer dès à présent les organisations et investissements qui prendront le relais des réalisations actuelles dès après 2020, dans le cadre de la prochaine génération de contractualisation.

Vous bénéficierez pour cela de l'appui des services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ainsi que des établissements publics de l'État (Grand Port Maritime, groupe SNCF, VNF). Vous bénéficierez également du soutien d'un membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Vous veillerez à partager le diagnostic et vos propositions avec les deux autres missions engagées parallèlement sur le devenir des Ports du Havre et de Rouen en lien avec l'axe Seine et du Port de Dunkerque en lien avec les territoires du nord du pays.

Vous rendrez compte régulièrement de l'avancement de votre travail à M. Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche. J'attends les conclusions de votre mission et vos préconisations pour le mois de juin 2016, avec remise d'un rapport intermédiaire en mars afin d'éclairer les travaux du prochain Conseil Stratégique de l'Attractivité, qui se tiendra le 22 mars à l'Elysée.

Un décret vous nommera, en application des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral, en mission auprès de Monsieur Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche. Vous réaliserez conjointement cette mission avec Madame Elisabeth LAMURE, Sénatrice.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Manuel VALLS